

# UFC

informations

# 71

## Le Journal

du Consommateur Averti

ISSN/0181-611X

N° 189

2ème TRIMESTRE 2023

Parution 06 /2023

2.00€



### ÉDITO

#### Quand le corporatisme tue l'initiative...

Au cours d'une réunion d'une instance décisionnelle locale à laquelle l'UFC-Que Choisir 71 participe, un projet visant à assurer un revenu complémentaire à un agriculteur qui souhaitait allier énergies renouvelables et élevage a été présenté. L'agriculteur restait maître de la conduite de son exploitation avant tout autre chose.

Ce projet a été retoqué au motif que, dans notre département, nous n'avons pas assez de recul sur ce type de projets innovants. Mais en aura-t-on jamais si aucun projet nouveau ne voit le jour ?

En revanche, lorsque l'on examine l'article 15 du projet de loi Ferme France (actuellement en discussion au Sénat), qui précise que « les plans d'eau, permanents ou non, comme les prélèvements nécessaires à leur remplissage, à usage agricole, sont réputés répondre à un intérêt général majeur », on décrète que le recul est suffisant !

On considère sans risque et parfaitement validé, sur les plans scientifique et économique, de prélever l'eau dans les nappes phréatiques, pour la stocker dans de gigantesques bassins, avec jusqu'à 40 % d'évaporation en plein été, pour une poignée d'agriculteurs seulement. Le recul pour le partage de l'eau avec l'ensemble des usagers est donc considéré comme satisfaisant....

Difficile de savoir ce qu'on entend par recul suffisant.

Le principe de précaution ne s'applique pas toujours là où il faudrait, apparemment

Gilles Castaing

#### Réservez votre journée du

**9 septembre 2023 !**

Aux salons du Colisée de Chalon, se tiendra une journée sur les données personnelles.

Au travers de jeux et d'ateliers, vous pourrez découvrir comment redevenir maître de vos données. Venez nombreux, c'est gratuit et vous serez surpris par ce qu'internet permet de savoir sur vous !



# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFC-QUE CHOISIR DE SAÔNE ET LOIRE S'EST TENUE VENDREDI 24 MARS À MÂCON

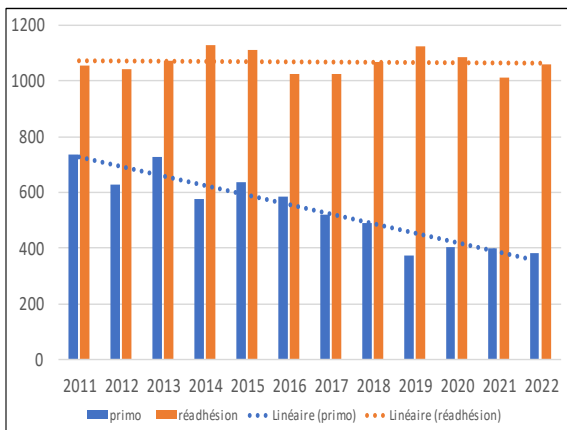


Une cinquantaine d'adhérents a participé aux présentations faites par Gilles CASTAING, le président.

Il a mis en avant les points forts de l'année 2022 :

- Une année « normale » après deux années exceptionnelles dues à la crise sanitaire
  - Fonctionnement de toutes nos permanences
  - Un retour lent des consommateurs
- Un bilan encourageant malgré des faiblesses
  - Un accroissement du nombre de bénévoles : 8 bénévoles ont rejoint nos équipes en 2022, mais une perte du nombre d'animateurs
  - Un maintien du nombre d'adhérents grâce aux nouveaux adhérents

Evolution du nombre d'adhérents



- Une présence accrue sur le terrain et dans les médias : une dizaine d'interviews réalisées avec Radio Bresse, des contacts pris avec Radio Cactus (Brionnais), et des interventions dans l'audiovisuel et la presse écrite

Pour aller vers le consommateur les partenariats existants ont été renouvelés ou de nouveaux sont en cours de validation :

- Avec les Communautés de communes Entre Saône et Grosne, du Clunisois,
- Avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale d'Autun,
- Et le Grand Chalon (Epicerie solidaire)

Des interventions et des participations ont été réalisées au travers de notre présence à 4 forums des associations, au forum « Habitez bien Habitez malin » au Creusot, de 15 RV Conso, et de 4 séances d'information sur l'assurance emprunteur / fraudes bancaires.



Trois campagnes portées par notre Fédération et déclinées dans les départements ont été relayées et animées en Saône et Loire :

- La signification et la promotion du Nutri-Score, avec la tenue d'un stand dédiés dans une galerie commerciale à Mâcon,
- La fracture sanitaire
- La protection des données personnelles

Les orientations de nos actions pour 2023 ont également été présentées : défendre et porter une cause identifiée, la CONSOMMATION RESPONSABLE, au travers des actions suivantes :

- En devenir la référence auprès du grand public, des autres associations, des pouvoirs publics et des entreprises

- Élargir notre public en termes d'âge, de sexe, de revenus et de territoires
- Renouer avec l'activisme/les actions de terrain pour renforcer notre contre-pouvoir
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie globale de communication
- Adapter notre organisation et renforcer la cohérence et l'unité de notre Mouvement

**A l'issue de ces présentations validées et soutenues par l'assemblée, nos adhérents et des personnes de l'extérieur ont assisté à une table ronde sur le sujet :**

**VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE : en Saône et Loire, pouvons-nous compter SUR UNE AGRICULTURE respectueuse de l'environnement ET UNE ALIMENTATION de qualité accessible à tous ?**

Pour initier le débat, étaient invités un enseignant-chercheur à Institut Agro Dijon, un vice-président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, la chargée de mission du Projet Alimentaire Territorial du Clunisois et un représentant de notre Fédération.

Ce qui ressort des échanges :

L'alimentation a un impact sur notre santé, mais également sur notre environnement ; elle représente entre 15 et 20 % du budget d'un foyer.

### L'eau

L'eau du robinet est un aliment de très bonne qualité : en 2021, 98% des consommateurs disposaient d'une eau qui respecte les valeurs de limite de qualité. La première cause de non-conformité est la pollution d'origine agricole, les pesticides et les nitrates. L'eau brute présente des niveaux de pollution, mais du fait de traitements physicochimiques coûteux, l'eau du robinet est potable. La part du surcoût de l'eau au regard de la pollution agricole varie entre 640 millions et 1 milliard d'euros par an !

### L'équilibre alimentaire

En 2020, l'UFC-QC a publié une étude sur le type de produits alimentaires promus par la télévision, pour les produits destinés aux enfants. C'est catastrophique : il y a une sur représentation des Nutri-Score D et E, à hauteur de 80 % ! Les industriels font la promotion d'une alimentation déséquilibrée (trop de gras et trop de sucre).

Il y a dorénavant des produits dans toutes les catégories du Nutri-Score, ce qui permet d'avoir une alimentation équilibrée. L'UFC demande que le Nutri-Score soit rendu obligatoire pour tous les produits emballés afin de conduire les industriels à faire plus d'efforts pour produire une alimentation équilibrée, et de permettre au consommateur d'avoir des éléments rapides de choix, plutôt que de décrypter des tableaux nutritionnels complexes.

### Les cantines

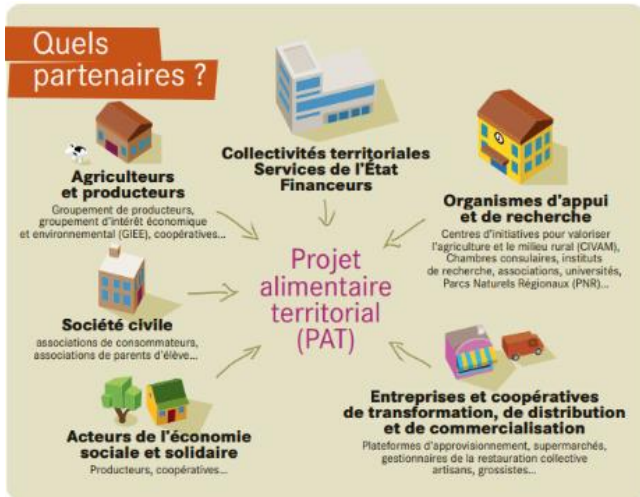


Deux études, en 2013 et 2017, ont analysé la qualité nutritionnelle des repas fournis dans le primaire, les collèges et les lycées. Les résultats du primaire sont bons, ceux des collèges et des lycées très moyens : les menus proposent des choix entre les ingrédients bons pour la santé, exemple : poisson-brocolis, et des nuggets-frites : on devine où va majoritairement la préférence des adolescents ! La proposition faite par l'UFC est le « choix dirigé » : le jour où l'on a du poisson, le choix est possible entre deux poissons, ou on a le choix entre deux types de crudités en entrée.

### Le score environnemental

L'étiquetage proposé par l'ADEME, sur les produits alimentaires ou textiles, est basé uniquement sur l'analyse du cycle de vie et ne tient pas compte du mode de production : il donne une moins bonne note aux produits issus de l'agriculture extensive ou bio ! Avec d'autres associations et des industriels, l'UFC préconise un autre modèle, qui prend en compte la biodiversité, l'impact sur le climat, le mode d'élevage : c'est le Planet-score.

## Les Plans d'Alimentation Territoriaux (PAT)



Sur l'Autunois-Morvan, il y a 8 ou 9 ans, a été créé un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental regroupant au départ une douzaine d'agriculteurs ; aujourd'hui, il y a 25 membres dans le GIEE. Cela a permis la mise en place d'un groupe de réflexions sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes sur les attentes de la société, les obligations réglementaires et comment relever les défis économiques et environnementaux. Cela a permis entre autres de faire se rencontrer des maraîchers entre eux et approvisionner une cuisine centrale non pas en concurrents mais en produits complémentaires et de monter un magasin de producteurs qui vient de s'ouvrir dernièrement à Autun.

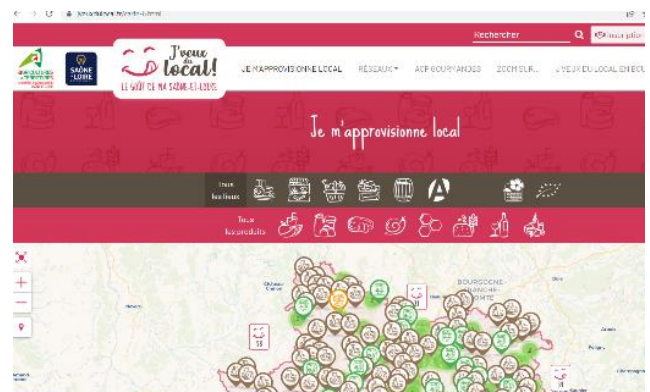
Le PAT du Clunisois s'inscrit dans une démarche qui a le vent en poupe, environ 400 PAT étant montés à ce jour en France. Ils sont portés par des collectivités territoriales le plus souvent, ou des Chambres d'Agriculture. Ils ont pour but de reterritorialiser l'alimentation : produire localement et consommer localement. Les territoires font travailler toutes les compétences ensemble : un agriculteur qui veut s'implanter sera mis en relation directe avec tous les acteurs qui peuvent l'aider, de la recherche du foncier jusqu'à la consommation (à domicile, ou au travers de la restauration collective de tous types d'établissements, ou l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire en cours de montage, ou de cuisine centrale pour les établissements médicaux) en passant par la production, la

transformation ou la commercialisation. Cette dernière passe par la vente directe au consommateur, mais également des contacts avec la grande distribution qui doit répondre à une demande des consommateurs. Le PAT met en relation les producteurs locaux avec les lieux de consommation locaux pour qu'ils puissent en devenir les fournisseurs.

## Des outils pour rapprocher les acteurs et aider les consommateurs

Une question a été posée sur la préservation du foncier agricole. Une carte sur le potentiel agronomique des sols a été produite par la Chambre d'Agriculture sur le Clunisois, ce qui permet d'identifier les cultures les mieux adaptées au terrain. Dans ses représentations en CDPE-NAF et CDAC, l'UFC-Que Choisir 71 est attentive à ce sujet.

Des collectivités ont monté une plateforme « Agrilocal », qui met en liaison des agriculteurs et des collègues et la restauration collective. Un concept, « jeuxdulocal » a été mis en place : il y a une carte interactive en ligne qui permet de trouver pour la Saône et Loire tous les magasins de producteurs. Cette marque est reprise par de nombreux autres départements. Il y a également la marque « Bienvenue à la ferme » et les marchés de producteurs, dont la mise en place est aidée par la CA71.



## À l'échelle d'une exploitation, on peut trouver des solutions.

Un exemple d'absence d'utilisation d'engrais chimiques a été fourni : pour le maïs simple destiné à l'ensilage, les métaux sont semés en mélange. Il y a moins de mauvaises herbes.

Une image de l'agriculteur qui peut donner une fausse idée : l'épandage des produits de nuit. Ce n'est pas pour se cacher, mais durant cette période, il y a plus d'humidité pour les plantes, et la dose de traitement est divisée par 3 ou 4.

Aujourd'hui, l'agriculture doit faire face à 2 défis :



(l'une ou l'autre des photos)



- Des intrants destinés à une production de masse pour nourrir la population, qui ont entraîné des impacts sur la qualité des eaux, de l'air, de la biodiversité d'une part,
- Et le changement climatique d'autre part, dont on ne connaît pas l'évolution dans 50 ans, mais dont on voit les premiers effets : sécheresses, phénomènes violents.

L'agriculture doit s'adapter et la recherche travaille sur le modèle « agro-écologique » : cela consiste à faire jouer les régulations biologiques en lieu et place d'intrants, pesticides ou engrais azotés (les engrais de synthèse proviennent essentiellement de Russie et d'Ukraine).

Les travaux portent sur des pratiques agricoles. Il faut jouer sur plusieurs leviers : des successions de cultures plus longues, des rotations de cultures, le travail du sol, le désherbage mécanique, les variétés, pour casser le cycle des adventices. A noter que les rendements sont inférieurs

au modèle conventionnel. Des recherches sont menées pour trouver d'autres types d'engrais azotés (à partir d'urine humaine par exemple !)

## La commercialisation des produits

Le bio est un mode de production qui correspond à une demande et un marché. Aujourd'hui il y a une baisse de demande du bio : d'une part, les producteurs en bio vendent leurs produits au prix du conventionnel, alors que leurs charges sont plus élevées (contrôles supplémentaires, aliments plus chers, intrants également).

D'autre part, la commercialisation des produits alimentaires passe par la grande distribution à hauteur de 80 % : celle-ci dispose d'un grand pouvoir sur les producteurs en fixant les prix et les produits à lui fournir, et sur les consommateurs, au travers de ses marges qui peuvent atteindre plus de 50 %. Favoriser les circuits rapprochant directement producteurs et consommateurs permettra de réduire cette pression.

## Le rôle du consommateur et de l'UFC-Que Choisir

Le consommateur a sa part de responsabilité dans le choix des produits : quand il achète des fruits et légumes en grande surface, brillants, bien calibrés et sans défaut, plutôt que d'acheter aux producteurs des produits moins beaux mais pour autant aussi bons, voire meilleurs pour la santé !

Il doit être vigilant quant à la qualité nutritionnelle des aliments, à leur impact sur la planète : l'UFC, avec d'autres associations, milite pour un étiquetage fiable et simple lui apportant ces informations.



Et notre association doit également travailler, avec les collectivités, pour former et informer le consommateur sur le sujet d'une alimentation saine, équilibrée au juste prix.

La communication sur ce thème a été jugée très importante par les participants.

L'UFC doit renforcer son rôle de lanceur d'alerte sur la qualité des aliments, leur moindre impact environnemental et leur accessibilité pour tous.

## L'EAU FACILEMENT ACCESSIBLE AU ROBINET : LA FIN D'UNE EPOQUE



**Un geste machinal : ouvrir le robinet pour avoir de l'eau qui coule à volonté. Nous n'y faisons pas beaucoup attention, c'est facile, toujours disponible et aujourd'hui ce n'est pas la priorité dans la gestion de notre porte-monnaie. Qu'en est-il pour l'avenir ?**

La ressource en eau nous paraissait inépuisable il y a encore quelques années : des étés chauds et secs ont commencé à nous alerter, dont celui de 2022, mais dorénavant c'est un hiver et un printemps peu pluvieux que nous avons connus en ce début 2023. Et nos cours d'eau sont déjà à des niveaux bas, voire très bas.

Cela signifie que nous allons aborder l'été avec des réserves d'eau à des niveaux encore plus faibles que l'an passé.

**Plus de 80 % des volumes prélevés le sont dans les nappes souterraines. Or ces nappes sont déjà à des niveaux bas à très bas en avril : il faut s'attendre à des mesures de restriction d'eau pour cet été.**

L'eau puisée dans les nappes ou les retenues de Saône et Loire est essentiellement destinée à l'Alimentation en Eau Potable (AEP).

**Deux types de mesures sont à prendre : conjoncturelles et structurelles**

- Des mesures conjoncturelles, sur le court terme, dépendantes de la météo. Entre juin et octobre 2022, certaines zones du département ont été placées du niveau vigilance au niveau crise, avec des restrictions d'eau sévères pour ce dernier niveau, lors des nombreuses réunions du comité départemental sécheresse. En fonction de la pluviométrie, ce comité a examiné la situation de l'approvisionnement en eau potable et a décidé de l'évolution des mesures à prendre. La première réunion de 2023 a eu lieu le 23 mars.

- Des mesures structurelles, qui permettent de planifier la gestion de l'eau selon les usages sur le moyen et le long terme.

**Le préfet a réuni le vendredi 14 avril 2023 les Assises Départementales de l'Eau pour initier la réflexion sur des mesures de gestion à moyen et long terme**

« Nous allons mettre en place des ateliers concernant les différents secteurs (agriculture, industrie, consommateurs ou encore collectivités) pour instaurer des mesures de sobriété », a expliqué le préfet. Des présentations ont été réalisées par différentes structures, le SYDRO 71, Syndicat Mixte Départemental de Sécurisation et de Gestion des Réseaux d'Eau Potable, des syndicats de gestion de cours d'eau, la Chambre d'Agriculture, des agriculteurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie, des entreprises, des collectivités et l'UFC-Que Choisir 71.

**Parmi les premières mesures structurelles à mettre en place, les compteurs intelligents pour tous les prélèvements et consommations ont été cités.**

Aujourd'hui, tous les prélèvements ne sont pas comptabilisés, les forages de particuliers, certains forages agricoles (maraichers), ... : les prélèvements annoncés comme inférieurs à 10 000m<sup>3</sup> par an ne sont pas intégrés dans les volumes prélevés, ni les usages exonérés de redevances auprès des Agences de l'Eau (géothermie, aquaculture, ...). Cela signifie que nous avons une mauvaise connaissance de la pression exercée sur les nappes par l'ensemble des prélèvements.

De plus, aujourd'hui, certains compteurs chez les consommateurs ne sont relevés qu'une fois par an par les gestionnaires des réseaux : les données sont donc disponibles avec un an voire 2 ans de retard. En logements HLM, les compteurs sont souvent communs, la répartition se faisant ensuite par le bailleur. Comment est-il possible ainsi de mettre en place la tarification incitative à nouveau promue par le président de la République (cela l'a déjà été en 2019 !) ?

Un autre élément pénalisant, c'est que la connaissance de volumes perdus par des fuites ne sont identifiés que tardivement, tant au niveau individuel que collectif : la planification de l'entretien et de la maintenance des réseaux en serait facilitée. C'est une mesure que l'UFC a notamment défendue.

**Une tarification incitant à une consommation d'eau sobre a également été préconisée**

Les très gros consommateurs d'eau (plusieurs dizaines voire centaines de milliers de m<sup>3</sup> par an) bénéficient de tarifications basses : collectivités, industries notamment.

La tarification est basée sur une consommation de 120 m3 par an par personne : que vous consommiez 60 m3 d'eau ou 119 m3, vous paierez le m3 le même prix. Est-ce que cela incite suffisamment à faire des économies d'eau ? Il nous semble que non, et c'est également l'avis de nombreux participants aux assises.

Une tarification du m3 par paliers de consommation, suffisamment différenciée, doit permettre d'inciter à être plus sobre dans notre utilisation de l'eau. Des aides aux plus démunis, à l'instar de ce qui se fait à la Communauté Urbaine du Creusot Montceau, permettrait d'éviter les situations difficiles, et l'augmentation des tarifications des gros consommateurs, en concertation avec les différents secteurs, sont des mesures à examiner de manière plus fine dans les ateliers à venir.

### **La récupération des eaux de pluies pour les constructions existantes et les nouvelles : une évidence**

Les toitures des bâtiments publics, voire des entreprises, peuvent permettre de récupérer des centaines de m3 d'eau qui peuvent servir à l'arrosage des jardins, des espaces verts, aux lavages des voiries, des véhicules... Et tout cela à la place de l'eau potable ! Il faut rendre cette récupération effective très rapidement.

### **Et pour les particuliers ? Il faut favoriser l'accompagnement des installations de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins, mais également pour créer des circuits doubles qui permettront d'utiliser cette eau pour les chasses d'eau, le lavage du linge, ... à la place de l'eau potable là encore !**

Les collectivités ont plusieurs rôles à jouer : proposer des commandes groupées de récupérateurs, de cuves enterrées, des opérations groupées d'installations, rendre ces dispositifs obligatoires pour toutes les nouvelles constructions...

### **L'imperméabilisation des sols : modifier l'existant et obliger au maintien de l'infiltration pour tout nouveau projet individuel ou collectif**

Les collectivités doivent revoir leurs aménagements pour supprimer au maximum les espaces bitumés, dallés ou pavés, afin de recréer des espaces végétalisés facilitant l'infiltration d'eau de pluie. En plus de faciliter l'humidification des sols, ceci permettrait d'éviter la surcharge des réseaux en cas de fortes pluies et de réduire les risques d'inondation. L'UFC insiste sur ce sujet dans toutes les commissions où elle représente les consommateurs.

Le maintien ou la plantation de haies est également une mesure préconisée en milieu non urbain.

### **Faciliter l'installation de dispositifs destinés à réduire la consommation d'eau chez les particuliers**

Imposer et aider la vente uniquement de chasses d'eau équipées de double chasse sous un délai court. Développer la mise en place de mousseurs et de réducteurs de débits sur tous les robinets / douches



### **Faire de l'information-formation sur la nécessité de faire des économies d'eau dans toutes les structures et sur l'adoption de bonnes pratiques**

Cette action doit pouvoir être menée simplement dans les écoles, à tous les niveaux (du primaire aux études supérieures), dans les administrations, les collectivités ou les industries. La Chambre de Commerce et d'Industrie réalise déjà cette opération dans les entreprises, l'UFC, au travers d'ateliers participatifs, auprès de structures comme les Espaces France Services, CCAS, et doit poursuivre son action vers les écoles voire les administrations.

### **Le consommateur doit apporter sa contribution effective à la réduction de la consommation d'eau**



# ENQUETE HARD-DISCOUNT – OCTOBRE ET NOVEMBRE 2022



Enseignes enquêtées : LIDL, ALDI, NETTO, LEADER PRICE, ou NORMA

Les enquêteurs de Que Choisir ont visité : 354 magasins de l'enseigne LIDL, 264 magasins de l'enseigne ALDI, 60 magasins de l'enseigne NETTO sur le territoire national.

Le Hard-Discount est apparu en Allemagne après la fin de la seconde guerre mondiale, à l'initiative de deux épiciers de la ville d'ESSEN : les frères Théodor et Karl ALBRECHT fondateurs de la chaîne de magasin ALBRECHT Diskont devenue ALDI.

La stratégie commerciale est alors de proposer un assortiment de références limité et des produits uniquement en marque propre avec un objectif de prix bas.

En 1973, un autre groupe allemand se lance sur ce créneau des supermarchés à prix au rabais : LIDL

En France ALDI ouvre son premier magasin en 1988 et LIDL l'année suivante. Rapidement, dans un contexte de crise économique marquée, leur part de marché croît et atteint 13% au milieu des années 1990. Pour contrer cette offensive, les enseignes « classiques » de la grande distribution développent alors leur propre gamme de marques propres : les MDD ou marques de distributeur. Avec une offre tarifaire inférieure à celle des grandes marques nationales.

## Quel panier de course ?

Un panier de produits en « Hard-Discount est composé en majorité de produits en marque propre. C'est la principale raison d'être de ces magasins où l'assortiment de marques nationales est limité

Néanmoins la comparaison de produits premiers prix et de MDD est périlleux car dans leur composition, ces produits diffèrent. Cf : l'enquête de novembre dernier du mensuel Que Choisir.

## En conclusion : est-ce que le hard-discount est vraiment moins cher ?

Toute chose égale par ailleurs, l'écart de prix entre le hard-discount et la grande distribution dite-classique n'est ainsi pas spectaculaire.

L'offre de produits en marque propre des hard-discounters n'est pas moins chère que l'offre Premier prix des enseignes classiques.

L'offre de marques nationales présente un avantage tarifaire. Néanmoins, cet avantage reste limité sur un assortiment réduit.

Mais c'est bien ici que se situe la principale source d'économies du Hard-discount.

Si on y dépense moins, c'est par ce qu'on remplit son panier de produits moins chers en privilégiant les marques de l'enseigne au détriment des marques nationales.

L'offre de produits de marques nationales se paie effectivement au prix fort. Lors de l'enquête de novembre dernier, les produits de marques nationales évalués coûtaient en moyenne le double des produits premiers prix pour un gain de qualité qui n'était pas toujours garanti.

A la question le Hard-discount est-il moins cher, on peut répondre « pas nécessairement », mais à votre sortie votre panier sera quand même probablement moins coûteux. »





## Résultats de l'enquête Hard Discount 2022

			Date d'enquête	Assortiment de l'enseigne	Assortiment du magasin	Indice de prix des marques nationales	Indice de prix des MDD
<b>Code AL: 711</b>							
Les enquêteurs de l'UFC Que Choisir ont enquêté les magasins des enseignes Lidl, Aldi, Netto, Leader Price ou Norma du 24 septembre au 8 octobre 2022. Les enquêteurs ont relevé :							
La présence ou l'absence d'une centaine de produits grande marque considérés comme des blockbusters de leur rayon							
Les prix d'un assortiment d'une centaine de produits de marque nationale et de marques propres dans ces magasins							
<b>CHALON SUR SAÔNE</b>							
<b>ALDI</b>							
7 Rue Thomas Dumorey	71100	Relevé 2	07/10/2022	■ ■	■ ■	★★★	★
<b>ALDI</b>							
35 Avenue Nicéphore Niépce	71100	Relevé 1	01/10/2022	■ ■	■	★★★	★
<b>CHÂTENAY LE ROYAL</b>							
<b>ALDI</b>							
3 Rue de la Jonchère	71880	Relevé 2	29/09/2022	■ ■	■ ■	★★★	★
<b>DIGOIN</b>							
<b>ALDI</b>							
16 Rue de la Faïencerie	71160	Relevé 1	28/09/2022	■ ■	■ ■	★★★	★
<b>MACON</b>							
<b>ALDI</b>							
Rue du Vallon	71000	Relevé 2	06/10/2022	■ ■	■ ■	★★★	★
<b>PARAY LE MONIAL</b>							
<b>NETTO</b>							
35 Quai de l'Industrie	71600	Relevé 1	27/09/2022	★	■	★★★	✎
<b>ALDI</b>							
1 Rue de Bourgogne	71600	Relevé 1	24/09/2022	■ ■	■ ■	★★★	★
<b>SANCE</b>							
<b>LIDL</b>							
Rue Guesnet	71000	Relevé 1	07/10/2022	■	■ ■	★★★	★
<b>VARENNES LÈS MÂCON</b>							
<b>ALDI</b>							
906 Route Du Champ de la Lié	71000	Relevé 1	04/10/2022	■ ■	■ ■	★★★	★
<b>VINZELLES</b>							
<b>LIDL</b>							
1054 Route Du Champ De La Lie	71680	Relevé 1	26/09/2022	■	■ ■	★★★	★

LÉGENDE	
Très bon marché	★★★
Bon marché	★★
Modéré	★
Cher	■
Très cher	■ ■

# RÉDUIRE SES DÉPENSES D'ÉNERGIE POUR LE LOGEMENT



En 2020, les ménages français ont dépensé en moyenne 1589 € en énergie pour leur logement (source : "chiffres clés de l'énergie" - ministère de la transition écologique) ce qui correspond à environ 6% de leurs revenus. En Bourgogne Franche Comté où les hivers sont plus rudes que sur la côte atlantique ou dans le sud, les dépenses sont 25% plus élevées (source : INSEE). Ces chiffres sont actuellement en augmentation en raison de la hausse récente des coûts de l'énergie ce qui se traduit par un nombre de ménages en difficulté face aux dépenses de chauffage de plus en plus élevées. Plusieurs pistes d'économie peuvent souvent être envisagées.

## Adopter les éco gestes

Sûrement avez-vous déjà intégré les conseils souvent fort utiles diffusés par votre fournisseur d'énergie ou lors de campagnes de communication : faire tourner les appareils ménagers à température réduite et en heures creuses si vous bénéficiez d'un tarif heures pleines/heures creuses, couvrir les casseroles, éteindre les appareils non utilisés ... Ne perdez pas de vue que le plus efficace des éco gestes, c'est l'entretien régulier et le pilotage de votre chauffage : adapter au plus juste les températures de consigne en fonction des périodes (absences, jour/nuit), utiliser le thermostat et la programmation, ...

## Agir sur l'enveloppe de la construction et/ou sur le mode de chauffage

Une isolation renforcée couplée à un mode de chauffage efficient peuvent conduire à des économies substantielles amorties en quelques années. La première chose à faire pour définir votre projet est de prendre rendez-vous avec votre conseiller "France Rénov" qui vous apportera des conseils gratuits en la matière et vous informera sur les différents dispositifs d'aide. Vous trouverez ses coordonnées au moyen du lien internet suivant : <https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>. Si vous êtes locataire, mobilisez votre propriétaire étant rappelé que la loi Climat et Résilience a prévu le gel des loyers des logements les plus énergivores depuis août 2022 et l'interdiction progressive de leur mise en location à compter de janvier 2023.

## Faire modifier si besoin votre tarif de fourniture d'électricité

Si vous bénéficiez d'un tarif heures pleines/heures creuses alors que vous n'avez pas de cumulus électrique pour la production d'eau chaude, vérifiez à l'aide de votre facture que le tarif de base ne vous serait pas plus favorable. Vérifiez également, avec les données de votre fournisseur ou de ENEDIS, que la puissance souscrite n'est pas surdimensionnée.

Enfin certains particuliers peuvent être intéressés par l'option Tempo de EDF dès lors qu'ils disposent d'une source de chauffage autre qu'électrique. Celle-ci prévoit chaque année 343 jours où l'électricité est à un prix très avantageux (-19 % à - 44 %) et 22 jours où elle est à prix très élevé en heures pleines (jusqu'à +300 %).

## Changer de fournisseur

Recherchez si vous ne pourriez pas trouver un fournisseur aux tarifs plus avantageux au moyen des comparateurs indépendants de l'UFC Que Choisir ou du médiateur national de l'énergie :

<https://www.quechoisir.org/comparateur-energie-n21201/>

<https://www.energie-info.fr/comparateurs-et-outils/>

N'oubliez cependant pas de rester toujours attentif à l'évolution des tarifs et des modifications contractuelles que votre fournisseur pourrait vous notifier par courrier ou courriel.

Et pour ceux qui sont chauffés au fioul, adhérez à l'opération d'achat groupé "Choisir son fioul" de l'UFC Que Choisir : <https://www.choisirsonfioul.fr>



# LITIGES

## ASSURANCE ANIMAUX : l'augmentation ne passe pas

Monsieur K. H. reçoit d'ECA ASSURANCES une notification l'informant que dans le cadre de son contrat, les garanties sont désormais portées par un nouvel assureur, ce changement ne modifiant en rien la protection dont il bénéficie. Mais lorsque Monsieur K. H. reçoit le montant de la cotisation annuelle pour l'un de ses bouledogues, celle-ci est passée de 520.32€ à 945.96€ soit une augmentation de 425.64€. Par courrier recommandé, Monsieur K. H. demande la résiliation des deux contrats souscrits en 2013 mais il s'avère qu'un seul contrat est pris en compte. Monsieur K. H fait alors appel à l'antenne locale de LOUHANS. Après de très nombreux échanges avec le professionnel (la cotisation annuelle du contrat réclamée avait été confié à un service de recouvrement), Monsieur K. H. est informé par mail que le contrat objet du litige est enfin résilié.

## PNEUS NON CONFORMES

Monsieur C. B. a fait procéder, en deux temps, au changement des pneus sur son Citroën C3 PICASSO. Le 10/01/2023, lors du contrôle technique, celui-ci fait état d'une **défaillance majeure** au motif que la taille, la capacité de charge ou la catégorie de l'indice de vitesse des pneumatiques ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière, ce qui implique une contre-visite. Suite au devis de 500.22€ que le garage en cause lui a établi, Monsieur C. B. n'est pas d'accord et sollicite l'aide de l'antenne locale d'UFC-QUE CHOISIR à LOUHANS. Suite à cette intervention, un nouveau devis est

établi pour un montant de 228.60 €. Monsieur C. B. : Je vous remercie de votre aide et de l'intérêt porté à ce dossier. Vous avez notre accord pour la publication de l'article.

## **Rectification de facturation suite à l'inversion des compteurs d'eau**

Mr. L qui louait un local à Sancé (71) s'est rendu compte, lors de son départ en 2021, d'une inversion de son compteur d'eau avec celui de son voisin mitoyen. Cette inversion datait de l'origine des constructions du lotissement soit depuis 2009. Mr. L a donc payé pendant 12 ans les fournitures d'eau de son voisin qui a consommé 900 m3 de plus que lui sur la période.

Mr. L a tout d'abord demandé oralement au distributeur d'eau de bien vouloir lui rembourser le trop-payé pendant 12 ans mais il s'est heurté à un refus. Il s'est alors adressé à notre association locale qui a pris en charge le litige. Dans un premier temps, le distributeur a accepté de rembourser une partie du trop-payé sur 5 ans au motif que le délai de prescription pour obtenir un remboursement est de 5 ans (prescription quinquennale prévue par l'article L110-4-I du code du commerce). M. L trouvant cette proposition insuffisante, nous avons alors saisi le Médiateur National de l'Eau en son nom. Le médiateur a estimé qu'il ne pouvait y avoir prescription dans le cas d'espèce, dès lors que des factures avaient été émises. Contraint, le distributeur a accepté la position du médiateur et a remboursé l'intégralité du trop-payé à Mr. L soit environ 3000 €.

-----  
*Vous êtes motivés par les problèmes de consommation, si vous avez un peu de temps, rejoignez-nous pour nous aider dans notre action (connaissances des outils informatiques souhaitables) :*

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <input type="checkbox"/> Tenue des permanences et accueil</li><li>• <input type="checkbox"/> Aide à la résolution des litiges soumis par les adhérents</li><li>• <input type="checkbox"/> Réalisation d'enquêtes</li><li>• <input type="checkbox"/> Actions pédagogiques et de prévention</li></ul> |
|---|

## **BULLETIN D'ADHÉSION à « L'UFC QUE CHOISIR 71 » OU**

**Bulletin de RÉ-ADHÉSION si votre fin d'adhésion arrive dans le trimestre et seulement dans ce cas**

Nom .....Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....

- 1<sup>ère</sup> adhésion annuelle bulletin 40 €, avec bulletin 44€  Ré-adhésion dans les 2 mois 29 € avec bulletin 33 €  
 Abonnement bulletin « UFC 71 Informations » 12 mois 7,5 €-Prix au n° 2 €

Ci-joint un chèque de ..... € ; à l'ordre de l'UFC Que Choisir 71 que j'expédie accompagné de ce bon.

## **Si vous êtes déjà membre de l'UFC Que Choisir 71, n'oubliez pas de renouveler votre adhésion ainsi que votre abonnement**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par l'association locale « Que Choisir » de Saône et Loire pour gérer votre adhésion ou votre abonnement. Elles sont conservées pour une durée maximale de trois ans à compter de l'inactivité de l'adhérent ou de l'abonné et sont destinées au secrétariat de l'association local UFC « Que Choisir » de Saône et Loire et à la Fédération. Pendant cette période, nous assurons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement ou leur accès par des tiers non autorisés.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et retirer votre consentement à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits en écrivant à « UFC Que Choisir 71 » 2 rue Jean Bouvet 71000 Mâcon ou par courriel à [president@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:president@saoneetloire.ufcquechoisir.fr) avec vos nom, prénom, adresse postale et adresse électronique. La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité portant votre signature. Une réponse vous sera adressée dans un délai maximum d'un mois. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 23/06/2023- à distribuer avant le 30/06/2023



Adhérez, lisez et faites lire

Contact PERMANENCES

Tél : 03 85 39 47 17

**UFC QUE-CHOISIR 71**

**2, rue Jean Bouvet 71000 MÂCON**

**Tél . 03 85 39 47 17**

Mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

Site : <https://saoneetloire.ufcquechoisir.fr>

**MONTCEAU-LES-MINES** : Espace Social Trait d'Union 7, rue de Mâcon/ Mercredi de 17 h30 à 18 h30  
Mail : [montceau@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:montceau@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**LE CREUSOT** : 5 rue Guyemer, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis de chaque mois de 10 h à 11 h 30  
Mail : [lecreusot@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:lecreusot@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**PARAY-LE-MONIAL** : Centre Associatif Parodien - Bureau N°17, 9 Rue Pierre Lathuilière/ Mardi de 14h30 à 15h 30  
Mail : [paray@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:paray@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**CHALON** : Espace Jean Zay - 4 Rue Jules Ferry (parking assuré) / Mardi de 14 h 30 à 18 h  
Mail : [chalon@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:chalon@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**AUTUN** : Centre Social Saint-Jean - Rue Naudin / Jeudi de 15 h à 17 h  
Mail : [autun@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:autun@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**LOUHANS** : 3 avenue du 8 mai 1945 / Lundi de 14h15 à 18h15  
Mail : [louhans@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:louhans@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**SENNECEY-LE-GRAND** : Espace France-Services - 32 Rue des Mûriers / 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 10 h à 11 h 30  
Mail : [contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@saoneetloire.ufcquechoisir.fr)

**BUREAUX OUVERTS et Accueil téléphonique** du lundi au vendredi de 9 h à 12h – 14 h à 18 h  
sauf jeudi fermeture à 16 h 30

-----  
**Heures des Rendez-vous**

**Lundi**

14 h - 16 h : Banque – Surendettement - Assurances - Crédit Auto/moto

**Mardi**

14 h – 16 h : Administration - Professions libérales - Services - Justice  
17 h – 18 h : Construction (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois)

**Mercredi**

9 h 15 – 11 h : Banque – Surendettement - Assurances - Crédit  
15 h - 17 h : Immobilier, Copropriété, voisinage.

**Jeudi**

14 h - 16 h : Commerce

**Vendredi**

9 h 15- 11 h : Eau & Energie  
14 h – 16 h : Energies renouvelables

**Litiges Santé** : sur rendez-vous

Imprimé sur papier Eco-label  
**ESAT DES SAUGERAIES**  
286 Avenue des Saugeraies  
71000 – MÂCON  
Tél : 03 85 20 29 52

Directeur de Publication :  
**Gilles CASTAING**  
Tirage total : 1150 exemplaires  
Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trim.2023  
N° Commission Paritaire :  
**1226 G 85 770**